

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 400 24 février 2010

SOMMAIRE

Ademus S.à r.l	Jones Lang LaSalle Global Finance Luxem-
Adurion Real Estate Lux SA 19199	bourg S.à r.l
Affini Asia Pacific II19175	Jones Lang LaSalle Group Finance Luxem-
Afidco S.A19173	bourg S. àr.l19189
AS Sicav19200	Jones Lang LaSalle Laser S.à r.l 19189
Association Luxembourgeoise des Centres	Jones Lang LaSalle Luxembourg Star S.àr.l.
d'Affaires 19181	19189
Autodesign S.A	Jones Lang LaSalle S.à r.l 19192
B&B Power Luxembourg (Flinders) S.à r.l.	Kasai S.A19158
	Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.àr.l.
Bini Electricité Maintenance S.à r.l 19169	
Castello S.à r.l	Luxbauhaus S.à r.l
Crea-Concept Promotion et Immobilière	Luxcompuform Sàrl19168
S.à r.l	Luxembourg International Real Estate
Crea-Concept, S.à r.l	Holdings S.à r.l
Cube Energy S.C.A	Mambor Investments S.A
Demessy Investment S.A 19173	Mansford Europe Fund I S. à r.l 19172
Depalom S.A	Middle Sea S.à r.l
Eikon Mezzanine Income S.A 19175	Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A.
Electricité E.M.G. Sàrl	
E/Shelter S.à.r.l	Norit Alpha S.à r.l
EZ Consulting S.à r.l	Oskar Rakso S.à r.l
Fenix Central European S.A 19180	Parcoy Holdings S.à r.l 19158
Foyer Selection	Rainbow Strategies S.A19156
Group Eurasia Invest	Ratio Holdings Luxembourg S.C.A 19175
Hammer Logistik A.G	Recupero e Sviluppo Immobiliare S.à r.l.
Hercules Realty Private Limited 19155	19183
Icar S.à r.l	Responsible Technology S.A 19154
Javari S.A	Solica S.à r.l
Jones Lang LaSalle Electronic S.à r.l 19155	Springblack Finance (Proprietary) Limited
Jones Lang Lasalle Finance Luxembourg	19184
S.à r.l	S.T.M. S.A19168
Jones Lang LaSalle Finance Luxembourg	Tansad SA19172
S.N.C	



Responsible Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.064.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "RESPONSIBLE TECHNOLOGY S.A.", une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 149.064, constituée suivant acte reçu le 28 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2304 du 24 novembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMER, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social de EUR 100.000 (cent mille euros), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) pour le porter de EUR 100.000 (cent mille euros) à EUR 2.100.000 (deux millions cent mille euros), par l'émission de 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites par M. Patrick NAHON-FAUCHIER et intégralement libérées par l'apport de 198.815 actions de la société BluWan, société anonyme de droit français, ayant son siège social au 4 rue Emile Pathe Espace Lumière, F-78400 Chatou, immatriculée au R.C.S. Versailles sous le numéro 484 333 679.
 - 2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.100.000 (deux millions cent mille euros) représenté par 210.000 (deux cent dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) pour le porter de EUR 100.000 (cent mille euros) à EUR 2.100.000 (deux millions cent mille euros), par l'émission de 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites par M. Patrick NAHON-FAUCHIER et intégralement libérées par l'apport de 198.815 (cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quinze) actions de la société BluWan, société anonyme de droit français, ayant son siège social au 4 rue Emile Pathe Espace Lumière, F-78400 Chatou, immatriculée au R.C.S. Versailles sous le numéro 484 333 679.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes,

M. Patrick NAHON-FAUCHIER, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire aux 200.000 (deux cent mille) actions nouvelles et les libérer intégralement par l'apport de 198.815 (cent quatre-vingt-dix huit mille huit cent quinze) actions de la société BluWan, société anonyme de droit français, ayant son siège social au 4 rue Emile Pathe Espace Lumière, F-78400 Chatou, immatriculée au R.C.S. Versailles sous le numéro 484 333 679.

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi par la société HRT Révision S.à r.l., conformément aux stipulations de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:



Conclusion

«A la suite de nos vérifications, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à estimer que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins à l'augmentation de capital prévue de EUR 2.000.000 représentée par l'émission de 200.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 chacune.».

Ce rapport restera ci-annexé pour être enregistré en même temps que les présentes.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.100.000 (deux millions cent mille euros) représenté par 210.000 (deux cent dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ deux mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Grundheber, A. Uhl, C. Zimmer, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2009, LAC/2009/56032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): Francis Sandt.

- Pour copie conforme -

Référence de publication: 2010016352/76.

(100011026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Jones Lang LaSalle Finance Luxembourg S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 89.647.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018775/11.

(100013168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Hercules Realty Private Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 134.605.

Les comptes annuels au 5 décembre 2007 au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018776/12.

(100013369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Jones Lang LaSalle Electronic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.134.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018773/11.

(100013173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

B&B Power Luxembourg (Flinders) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 111.250.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31.12.2006 (Rectificatif du dépôt du bilan 2006 déposé le 30 octobre 2008, N° L080159850.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018779/12.

(100013381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Rainbow Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.416.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010018802/10.

(100013162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Luxbauhaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 87.510.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1430 Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Monsieur Zupanoski Robert

Gérant

Référence de publication: 2010018832/12.

(100013521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Castello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 19, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.183.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Madame Claudine FABRITIUS, commerçante, née le 22 mars 1962 à Luxembourg, demeurant à L-7418 Buschdorf, 2. Am Fuurt.

ici représenté par Madame Sophie BATARDY employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

2. Monsieur Jean GONNER, restaurateur, né le 7 mai 1957 à Luxembourg demeurant à L-7520 Mersch, 19, rue Grande-Duchesse Charlotte.



Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

Que la société à responsabilité limitée "CASTELLO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-7520 Mersch, 19, rue Grande-Duchesse Charlotte inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25.183, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 24 novembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 45 du 23 février 1987,

- que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 16 août 1989 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 27 du 23 janvier 1990,
- et que la devise d'expression du capital social a été convertie en euros par une résolution prise par les associés en date du 9 avril 2002, le procès-verbal y afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1138 du 27 juillet 2002.
- b) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- c) Que les comparants, en tant que seuls et uniques associés de la Société (les "Associés") prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation, avec effet au 31 décembre 2009.
- d) Que les Associés déclarent avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.
- e) Que les Associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.
- f) Que les Associés sont investis de tout l'actif et qu'ils s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société.
 - g) Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
 - h) Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.
- i) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Jean GONNER, à L-7520 Mersch, 19, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et les comparants, en tant qu'associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BATARDY - GONNER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2009, Relation GRE/2009/4935. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016350/59.

(100010981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Icar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong. R.C.S. Luxembourg B 101.121.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1430 Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Monsieur Zupanoski Robert

Gérant

Référence de publication: 2010018833/12.

(100013518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.



Crea-Concept, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Crea-Concept Promotion et Immobilière S.à r.l.).

Siège social: L-8009 Strassen, 51, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 111.513.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8009 Strassen, le 29 décembre 2009.

Monsieur Maniora Régis

Gérant

Référence de publication: 2010018835/13.

(100013516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Solica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 124.523.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Monsieur Campoy David

Gérant

Référence de publication: 2010018836/12.

(100013515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Kasai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 136.495.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Monsieur Fays Eric

Président du Conseil d'Administration Référence de publication: 2010018837/12.

(100013513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Parcoy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.435.

In the year two thousand and nine, on the 17th day of December, before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Parcoy Holdings S.à r.l. a Luxembourg société a responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 21, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 149.435 (the Company), incorporated on 13 November 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

There appeared:

Real Estate Investments International Corp., a company limited by shares ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered seat at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affaires under the number 681.864 (the Sole Shareholder),



The Sole Shareholder being represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of power of attorney given under private seal. Said power of attorney, after having been initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting through the proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That all of the 500 (five hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;
 - II. That the agenda of the Meeting is the following:
 - 1. Waiver of the convening notice;
- 2. Authorization and approval of the increase of the current share capital of the Company by an amount of EUR 112,500 (one hundred and twelve thousand five hundred Euro), in order to bring the share capital to an amount of EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand Euro) by way of the creation and issuance of 4,500 (four thousand five hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;
 - 3. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 2. above;
 - 4. Authorization and approval regarding the creation of and issuance of alphabet shares;
- 5. Authorization and approval of the amendment of the Company's articles of association to reflect the issuance of new shares, the creation of alphabet shares and the amendment of any relevant provisions of the Company's articles of association in that respect;
 - 6. Authorisations for the amendment of the share register of the Company; and
 - Miscellaneous.
 - III. The Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 112,500 (one hundred and twelve thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand Euro) by way of the creation and issuance of 4,500 (four thousand five hundred) shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Third resolution

The Sole Shareholder accepts the subscription of the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company by way of the issuance of 4,500 (four thousand five hundred) shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and to pay them up in full by way of a contribution in cash consisting in a payment in an amount of EUR 112,500 (one hundred and twelve thousand five hundred Euro) (the Amount).

The Amount is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by CBN on 17 December confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The contribution in cash made to the Company (i.e. the Amount) is entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The Sole Shareholder resolves to issue and hereby issues 4,500 (four thousand five hundred) new shares to itself.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that it is contemplated to change the nominal value of the shares of the Company from EUR 25 (twenty-five Euro) to EUR 1 (one Euro) and to divide the shares currently issued in the Company into 10 (ten) classes of alphabet shares (the Alphabet Shares).

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares of the Company to EUR 1 (one Euro) so as to have 125,000 (one hundred and twenty-five thousand) shares in issue in the Company, to create and issue the Alphabet Shares and to proceed to the reclassification of all of the shares issued in the Company so as to have:



- 12,500 (twelve thousand five hundred) shares reclassified into 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) shares reclassified into 12,500 (twelve thousand five hundred) class B shares;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) shares reclassified into 12,500 (twelve thousand five hundred) class C shares;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) shares reclassified into 12,500 (twelve thousand five hundred) class D shares;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) shares reclassified into 12,500 (twelve thousand five hundred) class E shares;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) shares reclassified into 12,500 (twelve thousand five hundred) class F shares;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) shares reclassified into 12,500 (twelve thousand five hundred) class G shares;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) shares reclassified into 12,500 (twelve thousand five hundred) class H shares;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) shares reclassified into 12,500 (twelve thousand five hundred) class I shares;
 - 12,500 (twelve thousand five hundred) shares reclassified into 12,500 (twelve thousand five hundred) class J shares.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 6 and 18 of the Company's articles of association (the Articles) and insert a Definition section in the Articles.

They will read henceforth as follows:

" Definitions

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares,

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 18;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the sole manager or the board of managers (as the case may be) taking and approved by the general meeting of the shareholder(s) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.";

" Art. 6.

6.1 Issued Capital

The issued capital of the Company is set at EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand Euro) divided into 125,000 (on hundred and twenty-five thousand) Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, which are divided into:

- 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;



- 12,500 (twelve thousand five hundred) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- 12,500 (twelve thousand five hundred) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

6.2 Shares

Section 1. Shares

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several shareholders, the Shares may be transferred freely amongst shareholders but the Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing shareholder or a new shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring shareholder.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the share-holder(s).

Section 2. Share premium

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid in relation to any Class A Share in addition to the nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Class A Share which the Company may repurchase from it's Class A shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Section 3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 18 in any year in which the shareholder(s)' meeting resolves to make any distribution of dividends.

Section 4. Voting rights

Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote. Section 5. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares;



In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any class of Shares (in the order provided for above), each such class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the shareholder(s)' meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.";

" Art. 18. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
 - the holders of Class | Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.".

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the changes in the Articles of the Company and to see to any formalities in connection therewith and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300 (one thousand three hundred Euro).



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-septième jour du mois de décembre, devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Parcoy Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec un capital social de 12.500 euros et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.435 (la Société), constituée le 13 novembre 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, non encore publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

A comparu:

Real Estate Investments International Corp., une société limitée gouvernée par le BVI Business Companies Act, ayant son siège social au Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et enregistrée auprès du registre de Corporate Affaires sous le numéro 681.864 (l'Associé);

L'Associé est représenté par M. Marc Tkatcheff, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, pour être présentée aux autorités compétentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé, agissant par le biais du mandataire, demande au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que la totalité des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui se trouve dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points reproduits dans l'agenda ci-dessous;
 - II. Que l'agenda de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux modalités de convocation;
- 2. Autorisation et approbation de l'augmentation du capital social de la Société à hauteur de EUR 112.500 EUR (cent douze mille cinq cents euros), de façon à porter le capital social à un montant de 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros) par la création et la libération de 4.500 (quatre mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune;
 - 3. Souscription à et paiement en numéraire de l'augmentation de capital telle que notifiée au point 2. ci-dessus;
 - 4. Autorisation et approbation concernant la création et l'émission de parts sociales alphabétiques;
- 5. Autorisation et approbation de la modification des statuts de la Société afin de refléter la création des nouvelles parts sociales, la création de parts alphabétiques et la modification de toutes les disposition y relatives dans les statuts de la Société;
 - 6. Autorisations relatives à la modification du registre de parts sociales de la Société; et
 - 7. Divers.
 - III. l'Associé décide de passer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social souscrit de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé représenté se considérant comme dûment convoqué et déclare avoir parfaitement connaissance de l'agenda qui lui a été communiqué préalablement.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 112.500 EUR (cent douze mille cinq cents euros) de façon à le faire passer de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à un montant de 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros) par la création et l'émission de 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Associé accepte la souscription à l'augmentation de capital et sa libération complète comme suit:



Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé décide de souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par la création de 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros), et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de 112.500 EUR (cent douze mille cinq cents euros) (le Montant).

Le Montant est à l'entière et libre disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par CBN en date du 17 décembre 2009, ledit certificat constate expressément un tel paiement et confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentaire constate expressément un tel paiement.

L'apport en numéraire d'un montant de 112.500 EUR (cent douze mille cinq cents euros) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société.

L'Associé décide d'émettre et partant émet 4.500 (quatre mille cinq cents) nouvelles parts sociales à lui-même.

Quatrième résolution

L'Associé prend acte qu'il est envisagé de modifier la valeur nominale des parts sociales émises par la Société en la faisant passer de 25 EUR (vingt-cinq euros) à 1 EUR (un euro), répartir les parts sociales actuellement émises dans le capital social de la Société en 10 (dix) catégories de parts sociales alphabétiques (les Parts Sociales Alphabétiques).

L'Associé décide de modifier la valeur nominale des parts sociales émises par la Société à 1 EUR (un euro) afin d'avoir 125.000 (cent vingt-cinq mille) actions émises par la Société, de créer et d'émettre les Parts Sociales Alphabétiques et de procéder à la reclassification de toutes les parts sociales émises de la Société afin d'avoir:

- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales reclassifiées en 12.500 (douze mille cents) parts sociales de catégorie A;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales reclassifiées en 12.500 (douze mille cents) parts sociales de catégorie B:
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales reclassifiées en 12.500 (douze mille cents) parts sociales de catégorie C;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales reclassifiées en 12.500 (douze mille cents) parts sociales de catégorie D;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales reclassifiées en 12.500 (douze mille cents) parts sociales de catégorie E:
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales reclassifiées en 12.500 (douze mille cents) parts sociales de catégorie
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales reclassifiées en 12.500 (douze mille cents) parts sociales de catégorie G;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales reclassifiées en 12.500 (douze mille cents) parts sociales de catégorie H;
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales reclassifiées en 12.500 (douze mille cents) parts sociales de catégorie
- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales reclassifiées en 12.500 (douze mille cents) parts sociales de catégorie I.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé décide de modifier les articles 6 et 18 des statuts de la Société (les Statuts) ainsi que d'y insérer une section Définition.

Ils auront la teneur suivante:

"Chapitre I er - Définitions

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales;

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société;

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée;

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associé(s) auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions de la Loi ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:



AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Sachant que:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P= réserves librement distribuables (réserves de primes d'émission incluses)

CR= montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR= sommes à placer dans la ou les réserves conformément à la Loi ou aux Statuts.

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéants et approuvé par l'assemblée générale des associé(s) sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'assemblée générale des associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Parts Sociales désigne l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée; Réserve Légale a le sens qui lui donné à l'article 18;

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales.";

" Art. 6.

6.1 Capital social émis

Le capital social émis de la Société est fixé à 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 125.000 (cent vingt-cinq mille) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), divisées en:

- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C") intégralement souscrites et libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), intégralement souscrites et libérées;
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), intégralement souscrites et libérées; et
- 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

6.2 Parts Sociales

Section 1. Parts Sociales

Envers la Société, chacune des Parts Sociales est indivisible.

Les codétenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un représentant unique, choisi ou non parmi eux.

En cas d'associé unique, ce dernier peut céder librement ses Parts Sociales.



En cas de pluralité d'associés, les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre associés. Cependant, les Parts Sociales pourront être cédées à des cessionnaires n'ayant pas la qualité d'associés seulement avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter les Parts Sociales composant une ou plusieurs catégories dans le seul but de les annuler, les Parts Sociales d'une catégorie peuvent être cédées - que ce soit à un associé existant ou à un nouvel associé - seulement en même temps que le nombre proportionnel de Parts Sociales de chaque autre Catégorie de Parts Sociales détenues par l'associé cédant.

La cession des Parts Sociales doit être établie par acte notarié ou acte sous seing privé. Cette cession sera opposable à la Société et aux tiers à condition d'en donner notification à la Société ou qu'elle soit acceptée par la Société, en application de l'article 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut acceptation tacite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par le ou les associés.

Section 2. Prime d'émission

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales de Catégorie A en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales de Catégorie A que la Société souhaiterait racheter aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

Section 3. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 18 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.

Section 4. Droits de vote

Chaque Part Sociale confère une voix à son détenteur s'agissant de toutes les questions ouvertes au vote des associés.

Section 5. Rachat de Parts Sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie J;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie I;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie G;
- (v) Parts Sociales de Catégorie F;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie D;
- (viii) Parts Sociales de Catégorie C; et

(ix) Parts Sociales de Catégorie B.

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu cidessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le gérant unique ou conseil de gérance, le cas échéants, et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s), et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi.";

" Art. 18. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5%) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la "Réserve Légale"). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,



- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite.
 - les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'està-dire les Parts Sociales de Catégorie J) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie I).

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts."

Sixième résolution

L'Associé décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements intervenus ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder au nom de la Société (i) à l'enregistrement dans le registre des changements aux Statuts de la Société et de pourvoir aux formalités y relatives et (ii) de procéder aux formalités relatives aux résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ 1.300 EUR (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: M. Tkatcheff, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2009, LAC/2009/56029. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.



- Pour copie conforme -

Référence de publication: 2010016351/515.

(100011012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Javari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 125.503.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 27 décembre 2009.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010018839/12.

(100013510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Luxcompuform Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 75.205.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 26 décembre 2009.

Monsieur Rempelis Vasileios

Gérant

Référence de publication: 2010018841/12.

(100013508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Depalom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 132.178.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 21 mai 2009.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010018843/12.

(100013505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

S.T.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 130.719.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 26 décembre 2009.

Monsieur Fays Eric

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010018845/12.

(100013503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.



Bini Electricité Maintenance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.108.

Le bilan au 30.09.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1420 Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Monsieur Daniel Marchand

Gérant

Référence de publication: 2010018846/12.

(100013502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Mambor Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010018755/12.

(100013550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Norit Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.426.383,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.925.

In the year two thousand and nine on the twenty-first day of December,

before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of Norit Alpha S.àr.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16th April, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1358 of 4th July, 2007.

The articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 27th October 2009, published in the Mémorial, number 2376 of 5th December 2009.

The meeting was presided by Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Julien Raum, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list that all outstanding twenty-six million thirty-three thousand three hundred thirty-three (26,033,333) ordinary shares, one hundred and eighty-seven thousand one hundred and sixty-six (187,166) Class A Preferred Shares and one hundred forty-seven thousand and sixty (147,060) Class B Preferred Shares representing 100% of the issued share capital of twenty-six million three hundred sixty-seven thousand five hundred fifty-nine Euro (€26,367,559) are duly represented at this meeting.

The attendance list, signed by the proxy holders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

- II) The shareholders represented, declare having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.
 - III) The items on which resolutions are to be passed are as follows:
- (A) Increase of the issued share capital by an amount of fifty-eight thousand eight hundred twenty-four Euro (€58,824) to twenty-six million four hundred twenty-six thousand three hundred eighty-three Euro (€26,426,383) by the issue of fifty-eight thousand eight hundred twenty-four (58,824) Class B Preferred Shares with a nominal value of one Euro (€1) and a subscription price of one hundred and seventy Euro (€170) per share (being a total of ten million and eighty Euro



(€10,000,080)) to Norit S.à r.l.; allocation of an amount equal to the nominal value of the new shares to the share capital account and the balance of the subscription price to the share premium account;

(B) Consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's Articles to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twenty-six million four hundred twenty-six thousand three hundred eighty-three Euro (€26,426,383) represented by (i) twenty-six million thirty-three thousand three hundred thirty-three (26,033,333) Ordinary Shares, (ii) one hundred and eighty-seven thousand one hundred and sixty-six (187,166) Class A Preferred Shares and (iii) two hundred five thousand eight hundred eighty-four (205,884) Class B Preferred Shares, each with a nominal value of one euro (€1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation."

Thereafter, the general meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital by an amount of fifty-eight thousand eight hundred twenty-four Euro (\leqslant 58,824) to twenty-six million four hundred twenty-six thousand three hundred eighty-three Euro (\leqslant 26,426,383) by the issue of fifty-eight thousand eight hundred twenty-four (58,824) Class B Preferred Shares with a nominal value of one Euro (\leqslant 1) and a subscription price of one hundred seventy Euro (\leqslant 170) per share (being a total of ten million and eighty Euro (\leqslant 10,000,080) to Norit S.a r.l., out of which an amount equal to the nominal value of the new shares is allocated to the share capital account and the balance to the share premium account.

Thereupon Norit S.à r.l., represented by Mr Ralph Beyer, prenamed, subscribed to the new fifty-eight thousand eight hundred twenty-four (58,824) Class B Preferred Shares.

The total subscription price of ten million and eighty Euro (€10,000,080) for the new Class B Preferred Shares issued has been fully paid in cash.

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

Second resolution

The meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's Articles to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twenty-six million four hundred twenty-six thousand three hundred eighty-three Euro (€26,426,383) represented by (i) twenty-six million thirty-three thousand three hundred thirty-three (26,033,333) Ordinary Shares, (ii) one hundred and eighty-seven thousand one hundred and sixty-six (187,166) Class A Preferred Shares and (iii) deux cent cinq mille huit cent quatre-vingt-quatre (205,884) Class B Preferred Shares, each with a nominal value of one euro (€1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation."

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 2.400,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day above mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de Norit Alpha S.àr.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1358 du 4 juillet 2007.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 octobre 2009, publié au Mémorial numéro 2376 du 5 décembre 2009.

L'assemblée a été présidée par Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Me Julien Raum, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Me Sascha Nolte, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il ressort d'une liste de présence que toutes les vingt-six millions trente-trois mille trois cent trente-trois (26.033.333) parts sociales ordinaires, cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-six (187.166) Parts Sociales Préférentielles de Classe



A et cent quarante-sept mille soixante (147.060) Parts Sociales Préférentielles de Classe B en circulation représentant 100% du capital social émis de vingt-six millions trois cent soixante-sept mille cinq cent cinquante-neuf Euros (€ 26.367.559) sont dûment représentées à la présente assemblée.

Ladite liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II) Les associés représentés déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, de sorte qu'aucune obligation de justification de l'accomplissement des formalités de convocation ne soit nécessaire.
 - III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:
- (A) Augmentation du capital social émis d'un montant de cinquante-huit mille huit cent vingt-quatre Euros (€ 58.824) à vingt-six millions quatre cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-trois Euros (€ 26.426.383) par l'émission de cinquante-huit mille huit cent vingt-quatre (58.824) Parts Sociales Préférentielles de Classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (€1) et un prix de souscription de cent soixante-dix Euros (€ 170) par part sociale (représentant un total de dix millions quatre-vingt Euros (€ 10.000.080)) à Norit S.à r.l.; allocation d'un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales au compte du capital social et le solde du prix de souscription au compte prime d'émission;
- (B) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-six millions quatre cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-trois euros (€26.426.383) représenté par (i) vingt-six millions trente-trois mille trois cent trente-trois (26.033.333) Parts Sociales Ordinaires, (ii) cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-six (187.166) Parts Sociales Préférentielles de Classe A et (iii) deux cent cinq mille huit cent quatre-vingt-quatre (205.884) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, avec une valeur nominale de un euro (€1) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts.»

Ensuite, l'assemblée générale des associés a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de cinquante-huit mille huit cent vingt-quatre Euros (€ 58.824) à vingt-six millions quatre cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-trois Euros (€ 26.426.383) par l'émission de cinquante-huit mille huit cent vingt-quatre (58.824) Parts Sociales Préférentielles de Classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1) et un prix de souscription de cent soixante-dix Euros (€ 170) par part sociale (représentant un total de dix millions quatre-vingt Euros (€ 10.000.080) à Norit S.à r.l., dont un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales est alloué au compte du capital social et le solde au compte prime d'émission.

A la suite de quoi, Norit S.à r.l., représentée par Mr Ralph Beyer, nommé ci-dessus, a souscrit aux cinquante-huit mille huit cent vingt-quatre (58.824) Parts Sociales Préférentielles de Classe B.

Le prix de souscription total de dix millions quatre-vingt Euros (€ 10.000.080) pour les nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe B émises a été entièrement libéré en numéraire.

Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-six millions quatre cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-trois euros (€26.426.383) représenté par (i) vingt-six millions trente-trois mille trois cent trente-trois (26.033.333) Parts Sociales Ordinaires, (ii) cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-six (187.166) Parts Sociales Préférentielles de Classe A et (iii) cent quarante-sept mille soixante (205.884) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, avec une valeur nominale de un euro (€1) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement EUR 2.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BEYER, J. RAUM, S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58069. Reçu soixante-quinze euros (75€)



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016353/146.

(100011030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Tansad SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.882.

Les comptes au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TANSAD SA

Société Anonyme

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010018756/13.

(100013166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Middle Sea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.820.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Middle Sea S.à r.l.

Mr Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2010018754/13.

(100013552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Foyer Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.505.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foyer Selection

Sanpaolo Bank S.A.

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010018752/13.

(100013573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Mansford Europe Fund I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Jan Willem Overheul / Paul Clarke

Gérant de classe A / Gérant de classe B

Référence de publication: 2010018750/12.

(100013129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.



Demessy Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEMESSY INVESTMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010018749/12.

(100013130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Afidco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.426.

L'an deux mille neuf, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "AFIDCO S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT alors de résidence à Hesperange en date du 12 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 293 du 23 avril 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, de résidence à Pétange en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2057 du 21 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Edith SASSELREUTER, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Christophe HUBEAU, salarié, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à zéro euro (EUR 0,-) par annulation des six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) par absorption de pertes cumulées de la Société pour le même montant.
- 2. Augmentation du capital social souscrit de la société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000.-) pour le porter de son montant de zéro euro (EUR 0.-) au montant de cent mille euros (EUR 100.000.-) par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-).
- 3. Souscription des nouvelles actions par Monsieur Abdul Hamid BIN IBRAHIM, demeurant à A8, Desa Ukay, Jalan Tebrau, 68000 Ampang (Malaisie) et Monsieur Johan BIN ABDUL HAMID, demeurant à B-1030 Schaerbeek, av Adolphe Lacomble, 57/B012. Entérinement du rapport d'un réviseur d'entreprises luxembourgeois quant à l'apport au capital social.
 - 4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
 - 5. Divers.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.
- III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.
 - IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social souscrit d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) par l'absorption, conformément à l'article 69 (4) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, des pertes cumulées de la Société pour le même montant de trente et un mille euros (EUR 31.000.-).

L'Assemblée décide l'annulation des six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale cinquante euro (EUR 50.-) chacune.



Un bilan intérimaire au 30 septembre 2009 attestant de l'existence des pertes cumulées de la Société a été remis au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, conformément à l'article 69 (5) de la prédite loi de 1915 d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000.-) pour le porter de son montant de zéro euro (EUR 0.-) au montant de cent mille euros (EUR 100.000.-) par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-), toutes jouissant des mêmes droits et obligations que les actions précédemment annulées. Les anciens actionnaires déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel en ce qui concerne la souscription de ces actions nouvelles.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des mille (1.000) actions nouvelles et leur libération par apport en nature par Monsieur Abdul Hamid Bin IBRAHIM et Monsieur Johan BIN ABDUL HAMID.

Ensuite, Monsieur Abdul Hamid Bin IBRAHIM et Monsieur Johan BIN ABDUL HAMID, prénommés, ici représentés par Monsieur Fernand SASSEL, prénommé, sur base de deux procurations établies le 23 décembre 2009, lesquelles procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire instrumentant et les membres du bureau resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui,

ont souscrit aux milles actions nouvelles comme suit:

- Monsieur Abdul Hamid Bin IBRAHIM, neuf cents (900) actions,
- Monsieur Johan BIN ABDUL HAMID, cent (100) actions.

par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible qu'ils peuvent faire valoir à rencontre de la société AFID-CO S.A.

Expertise

La réalité de l'apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, établi en date du 23 décembre 2009 par la société GRANT THORNTON LUX AUDIT SA, établie à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, représentée par Monsieur Marco CLAUDE, managing partner, réviseur d'entreprises et expert comptable, qui indique au point B, 2. que:

"Les créances sur la Société sont inscrites dans la comptabilité à la valeur nominale. Comme les créances résultent de versements, de paiements de frais pour compte de la Société et de salaires des Apporteurs à la Société et qu'elles sont certaines et exigibles, l'évaluation se fait à la valeur nominale", ainsi que dans ses conclusions ce qui suit:

"Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, après signature "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000.- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.-EUR.)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. SASSELREUTER, C. HUBEAU, F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2010. Relation: REM/2010/4. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 janvier 2010. Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010016354/95.

(100010391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.



Eikon Mezzanine Income S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.087.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIKON MEZZANINE INCOME S.A.

Signature / Signature Director / Director

Référence de publication: 2010018748/12.

(100013131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Ratio Holdings Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 54.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RATIO HOLDINGS LUXEMBOURG S.C.A.

RATIO SARL

Associé-commandité

Représenté par son Gérant LOUV S.à r.l.

Référence de publication: 2010018747/13.

(100013132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Autodesign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 81, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUTODESIGN SA FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2010018746/12.

(100013133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Affini Asia Pacific II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.378.

In the year two thousand and nine on the twenty-first day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Affini Asia Pacific II"., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte Luxembourg L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 21,450 registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 107.378 (the "Company"),

There appeared:

Korea Cosmetic Holdings Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Cayman, Islands, having its registered office at Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman Island, Cayman Islands, British West Indies, registered under number Ct-153653 (the "Sole Shareholder"),

represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.



The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requests the notary to act that:

- I.- The Sole Shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 858 (eight hundred fifty) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1.050.- (one thousand fifty) as a result of the exercise of 7 (seven) warrants by the warrantholders so as to raise it from its current amount of EUR 21,450.- (twenty-one thousand four hundred fifty Euro) to EUR 22,500.- (twenty-two thousand five hundred) by the creation and the issuance of 7 new Class A shares, 7 new Class B shares, 7 new Class C shares, 7 new Class D shares, 7 new Class E shares and 7 new Class F shares, with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, having the same rights as the outstanding shares;
- 2. To the extent necessary, waiver by the Sole Shareholder of any preferential subscription rights and approval of the warrantholders, as shareholders;
- 3. Subscription and intervention of the warrantholders of the Company entitled to exercise their subscription rights and allotment, issue and payment of all the 42 (forty-two) new shares divided into 7 (seven) new Class A shares, 7 (seven) new Class B shares, 7 (seven) new Class C shares, 7 (seven) new Class D shares, 7 (seven) new Class E shares and 7 (seven) new Class F shares, with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, having the same rights as the outstanding shares, all fully paid up, by the exercise of the 7 (seven) warrants;
- 4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the increase of capital; and
 - 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,050.- (one thousand fifty), as a result of the exercise of 7 (seven) warrants by the warrantholders, so as to raise the share capital from its current amount of EUR 21,450.- (twenty-one thousand four hundred fifty) to EUR 22,500.- (twenty-two thousand five hundred) by the creation and the issuance of 7 new Class A shares, 7 new Class B shares, 7 new Class C shares, 7 new Class D shares, 7 new Class E shares and 7 new Class F shares, with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, having the same rights as the outstanding shares.

Second resolution

To the extent necessary, the Sole Shareholder resolved to waive any preferential rights it may have and to approve TAD Holding Ltd and Marathon Special Opportunity Master Fund, Ltd, as shareholders of the Company for the purpose of article 189 of the Law on commercial companies of 10 August 1915, as amended.

Third resolution

Upon the exercise of 7 (seven) warrants by the warrantholders, the Sole Shareholder resolved to issue 7 new Class A shares, 7 new Class B shares and 7 new Class F shares of the Company and to accept the subscription of the increase of capital of the Company of EUR 1,050.- (one thousand fifty Euro) by the allotment to and payment of the 42 (forty-two) new shares by the warrantholders as follows:

Intervention - Subscription - Payment

(i) There now appeared TAD Holding Limited, a limited liability company incorporated under the law of the Cayman Islands having its registered office at M&C Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by virtue of a proxy given on 21 December 2009,

Who declared to subscribe to 4 (four) new Class A shares, 4 (four) new Class B shares, 4 (four) new Class C shares, 4 (four) new Class D shares, 4 (four) new Class E shares and 4 (four) new Class F shares, with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash in a total amount of 600 EUR (six hundred Euro),

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to accept the subscription and payment by the warrantholder and to allot the new shares accordingly.

(ii) There now appeared Marathon Special Opportunity Master Fund Limited, a limited liability company incorporated under the law of the Cayman Islands having its registered office c/o Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, P.O.



Box 31106SMB, Safehaven Corporate Centre, West Bay Road, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by virtue of a proxy given on 18 December 2009,

Who declared to subscribe to 3 (three) new Class A shares, 3 (three) new Class B shares, 3 (three) new Class C shares, 3 (three) new Class D shares, 3 (three) new Class E shares and 3 (three) new Class F shares, with a nominal value of EUR 25.-(twenty-five Euro) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash in a total amount of 450 EUR (four hundred fifty Euro),

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to accept the subscription and payment by the warrantholder and to allot the new shares accordingly.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

As a result of the above, the shareholding in the Company is as follows:	
Korea Cosmetic Holdings Limited	143 Class A shares
	143 Class B shares
	143 Class C shares
	143 Class D shares
	143 Class E shares
	143 Class F shares
TAD Holding Limited 4 Class C shares	4 Class A shares
	4 Class B shares
	4 Class C shares
	4 Class D shares
	4 Class E shares
	4 Class F shares
Marathon Special Opportunity Master Fund Limited	3 Class A shares
	3 Class B shares
	3 Class C shares
	3 Class D shares
	3 Class E shares
	3 Class F shares
TOTAL	900 shares

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the contribution's existence of an amount of EUR 1,050.- (one thousand fifty Euro) has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 5. 1.** The Share capital of the Company is set at EUR 22,500.- (twenty-two thousand fifty thousand Euro) divided into one hundred fifty (150) class A Shares, one hundred fifty (150) Class B Shares, one hundred fifty (150) Class C Shares, one hundred fifty (150) Class D Shares, one hundred fifty (150) Class E Shares and one hundred fifty (150) Class F Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), each, all subscribed and fully paid up".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-et-un décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence au Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.



Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé de "Affini Asia Pacific II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec un capital social de 21.450 EUR, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.378 (la "Société").

A comparu:

- Korea Cosmetic Holdings Limited, une société valablement constituée et ayant une existence légale conformément au droit des lles Caïmans, ayant son siège social à Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive P.O., Box 2681 GT, George Town, lles du Grand Caïman, lles Caïman, Indes Britanniques de l'ouest, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Etat des lles Caïmans sous le numéro Ct 153653 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Actionnaire unique, prie le notaire d'acter que:

- (i) L'Associé Unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales détenues sont renseignés dans la liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- (ii) Il ressort de la liste de présence que les 858 (huit cent cinquante huit) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.
 - (iii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de 1.050 EUR (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de 21.450 EUR (vingt et un mille quatre cent cinquante Euro) à 22.500 EUR (vint-deux mille cinq cent Euro) par la création et l'émission de 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe A, 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe B, 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe D, 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe E et 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;
- 2. Pour autant que de besoin, renonciation par l'Associé Unique de tous droits préférentiels de souscription et approbation des détenteurs de warrants en qualité d'associés;
- 3. Souscription, intervention des détenteurs de warrants de la Société autorisés à exercer leurs droits de souscription et distribution, émission et libération des 42 (quarante-deux) nouvelles parts sociales divisées en 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe A, 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe B, 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe C, 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe B, 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe E, 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, toutes entièrement libérées, par l'exercice de 7 (sept) warrants;
 - 4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital; et
 - 5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 1.050 EUR (mille cinquante Euro) pour le porter de son montant actuel de 21.450 EUR (vingt et un mille quatre cent cinquante Euro) à 22.500 EUR (vint-deux mille cinq cent Euro) par la création et l'émission de 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe A, 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe B, 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe C, 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe D, 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe E et 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe F, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Pour autant que de besoin, l'Associé Unique a décidé de renoncer à tous droits préférentiels de souscription qu'il pourrait avoir et d'approuver TAD Holding Ltd et Marathon Special Opportunity Master Fund Ltd, en tant qu'associés de la Société pour les besoins de l'article 189 de loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Troisième résolution

Sur exercice des 7 (sept) warrants par les détenteurs de warrants, l'Associé Unique a décidé d'émettre de 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe B, 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe C, 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe D, 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe E et 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe F de la Société et d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de la Société de 1.050 EUR



(mille cinquante Euro) par la distribution et la libération des 42 (quarante-deux) nouvelles parts sociales par les détenteurs de warrants comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

1. TAD Holding Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous la loi des lles Caïman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, Ugland House,P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Caïman, lles Caïman, ici représentée en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2009,

A déclaré souscrire à 4 (quatre) nouvelles parts sociales de classe A, 4 (quatre) nouvelles parts sociales de classe B, 4 (quatre) nouvelles parts sociales de classe C, 4 (quatre) nouvelles parts sociales de classe D, 4 (quatre) nouvelles parts sociales de classe E et 4 (quatre) nouvelles parts sociales de classe F de la Société, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune, et procéder à la libération de toutes les nouvelles parts sociales par un apport en nature d'un montant total de 600 EUR (six cent Euro),

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et la libération par le détenteur de warrants et la distribution des parts sociales y relatives.

2. Marathon Special Opportunity Master Fund Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous la loi des lles Caïman, ayant son siège social c/o Citco Fund Services (lles Caïman) Limited, P.O. Box 31106SMB, Safehaven Corporate Centre, West Bay Road, Grand Caïman, lles Caïman, ici représentée en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2009,

A déclaré souscrire à 3 (trois) nouvelles parts sociales de classe A, 3 (trois) nouvelles parts sociales de classe B, 3 (trois) nouvelles parts sociales de classe C, 3 (trois) nouvelles parts sociales de classe D, 3 (trois) nouvelles parts sociales de classe E et 3 (trois) nouvelles parts sociales de classe F de la Société, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune, et procéder à la libération de toutes les nouvelles parts sociales par un apport en nature d'un montant total de 450 EUR (quatre cent cinquante Euro),

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et la libération par le détenteur de warrants et la distribution des parts sociales y relatives.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Il résulte de ce qui précède que l'actionnariat de la Société au sein de la Société est le su	iivant:
Korea Cosmetic Holdings Limited	143 parts sociales de Classe A
	143 parts sociales de Classe B
	143 parts sociales de Classe C
	143 parts sociales de Classe D
	143 parts sociales de Classe E
	143 parts sociales de Classe F
TAD Holding Limited	4 parts sociales de Classe A
	4 parts sociales de Classe B
	4 parts sociales de Classe C
	4 parts sociales de Classe D
	4 parts sociales de Classe E
	4 parts sociales de Classe F
Marathon Special Opportunity Master Fund Limited	3 parts sociales de Classe A
	3 parts sociales de Classe B
	3 parts sociales de Classe C
	3 parts sociales de Classe D
	3 parts sociales de Classe E
	3 parts sociales de Classe F
TOTAL	900 parts sociales

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport d'un montant de 1.050 EUR (mille cinquante Euro) a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précédent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. 1.** Le capital social est fixé à 22.500 EUR (vingt-deux mille cinq cent Euro) divisé en 150 (cent cinquante) parts sociales de Classe B, 150 (cent cinquante) parts sociales de Classe B, 150 (cent cinquante) parts sociales de Classe C, 150 (cent cinquante) parts sociales de Classe D, 150 (cent cinquante) parts sociales de Classe E et 150 (cent cinquante) parts sociales de Classe F, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra,

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56416. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010016356/258.

(100010469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Fenix Central European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.344.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010018745/12.

(100013514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

E/Shelter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.501.

Le bilan consolidé au 31 Décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010018744/12.

(100013520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Luxembourg International Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010018734/11.

(100013538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.



Group Eurasia Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROUP EURASIA INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010018731/11.

(100013542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Ademus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 94.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010018721/11.

(100013362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

ALCA, Association Luxembourgeoise des Centres d'Affaires, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg F 8.209.

STATUTS

Entre les soussignés:

Président

Patrick Schaller

Hohfuristrasse 22

CH-8173 Neerach

Cadre supérieur

Nationalité Suisse

Vice-président

Monika Noser

Alte Landstrasse 94

CH-8700 Küsnacht

Cadre supérieur

Nationalité Suisse

Trésorier

Jasmine Lanz

Rue Scheuer 88

B-6700 Arlon

Employé

Nationalité Suisse

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1 er. L'association porte la dénomination de Association Luxembourgeoise des Centres d'Affaires" (ALCA) A.s.b.l.



- Art. 2. L'association a pour objet premier l'encouragement et la représentation des Centres d'Affaires du Luxembourg ainsi que de faire connaître la branche des Business Center et de mettre en place un code éthique envers les tiers et entre les membres.
 - Art. 3. L'association a son siège social à l'adresse suivante:
 - 5, rue Jean Monnet
 - 2180 Luxembourg

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

- Art. 6. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou verbale.
- Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.
- **Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration. Les démissions prennent effet au dernier jour de chaque année.

Est réputé démissionnaire après le délais de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

- Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration
- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligation envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est indéterminée. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

- Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.
- **Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.



VI. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixé périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

- Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si cellesci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.
- **Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

- Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.
- **Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg le 1.12.2009.

Patrick Schaller / Monika Noser / Jasmine Lanz

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2010017236/108.

(100011324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Recupero e Sviluppo Immobiliare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.950.

A la suite de la cession de parts sociales intervenue par acte sous seing privé et signé entre parties le 11 décembre 2009, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

- EOS Servizi Fiduciari S.p.A.,

Società per Azioni con socio unico, établie à

 I-20121 Milan, Via Montebello, 39
 120 parts

 Total: cent-vingt parts sociales
 120 parts

Ces parts ont été entièrement libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RECUPERO E SVILUPPO IMMOBILIARE S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010018323/17.

(100012693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.



Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 102.612.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 janvier 2010 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Suppression de la fonction de Réviseur d'entreprise: la société Deloitte S.A. n'est plus réviseur de la société, ce avec effet immédiat.
- Nomination d'un commissaire: La société MRM CONSULTING S.A., 5, rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre, est nommée commissaire de la société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

NORILSK NICKEL FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010017591/19.

(100012260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Jones Lang Lasalle Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 89.523.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018774/11.

(100013170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Jones Lang LaSalle Global Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 95.776.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018772/11.

(100013174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Springblack Finance (Proprietary) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.119.

In the year two thousand nine, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held:

An extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Springblack Finance (Proprietary) Limited, a company incorporated under South African laws, having its registered office at 27 th Floor, 1, Thibault Square, Cape Town, 80001, South Africa, having the form of a limited liability company (société a responsabilité limitée) for Luxembourg purposes and its place of central place of management and central administration at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, with a share capital of ZAR 101.- (the Company).

The Company has transferred its place of central place of management and central administration from South Africa to Luxembourg by a deed of Maitre Paul Decker, prenamed, on November 20, 2009 (the Migration).



On November 20, 2009, the Company has sold the B preference share (the B Preference Share) it owned in escrow to Credit Suisse AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Paradeplatz, 8, 8001 Zurich, Switzerland, registered under number CHF-020.3.923.549-1.

Since the Migration, the articles of association of the Company (the Articles) have not been amended.

THERE APPEARED:

1. Credit Suisse Asset Finance Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered as an external company in South Africa under number 2007/016608/10 (CSAF),

being the holder of 74 ordinary shares of the Company;

here represented by Me Audrey Jarreton, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg by virtue of a power of attorney given in Zurich, on December 17, 2009,

2. Kingsfield Capital (Proprietary) Limited, a company incorporated under the laws of South Africa, registered in South Africa under number 2000/002708/07 (Kingsfield),

being the holder of 26 shares in the Company;

here represented by Me Audrey Jarreton, above mentioned, by virtue of a power of attorney given in South Africa, on December 11, 2009,

3. Credit Suisse AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Paradeplatz, 8, 8001 Zurich, Switzerland, registered under number CHF-020.3.923.549-1 (CSAG),

being the holder of 1 (one) B Preference Share in the Company;

here represented by Me Audrey Jarreton, above mentioned, by virtue of a power of attorney given in Zurich, on December 17, 2009.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to record that all one hundred and one shares representing the entire issued and subscribed share capital of the Company are present or duly represented. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda:

Agenda:

- 1. increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred rand (ZAR 100.-) represented by one hundred (100) new ordinary shares with a par value of one rand (ZAR 1.-) each, in order to bring the current share capital of the Company amounting one hundred and one rand (ZAR 101.-) represented by (i) one hundred ordinary shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) each and (ii) one Class B Preference Share having a par value of one rand (ZAR 1.-), to an amount of two hundred and one rand (ZAR 201.-) represented by two hundred (200) ordinary shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) each and one Class B Preference Share having a par value of one rand (ZAR 1.-);
- 2. creation and issuance of one hundred (100) new ordinary shares so as to raise the total number of ordinary shares from one hundred (100) to two hundred (200) ordinary shares with a par value of one rand (ZAR 1.-) each, having the rights and privileges as the existing ordinary shares;
 - 3. subscription and payment of the increase of share capital specified in item 1 above and allocation of the new shares;
- 4. decrease of the share capital of the Company in an amount of one hundred rand (ZAR 100.-) in order to bring its current amount of two hundred and one rand (ZAR 201.-) represented by two hundred (200) ordinary shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) each and one Class B Preference Share having a par value of one rand (ZAR 1.-) to an amount of one hundred and one rand (ZAR 101.-) represented by one hundred (100) ordinary shares having a par value of one rand (ZAR 1.-);
- 5. cancellation of one hundred (100) ordinary shares so as to bring the total number of ordinary shares from two hundred (200) to one hundred (100) with a par value of one rand (ZAR 1.-) each;
- 6. amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of TMF Management Luxembourg S.A. acting individually and under its sole signature to proceed on behalf of the Company to the registration of the above amendments; and
 - 7. miscellaneous.

After deliberation, the Meeting passed by a unanimous vote the following resolutions:

First resolution

CSAF, Kingsfield and CSAG resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred rand (ZAR 100.-) represented by (i) one hundred (100) new ordinary shares with a par value of one rand (ZAR 1.-) each, in order to bring the current share capital of the Company amounting one hundred and one rand (ZAR 101.-) represented by (i) one hundred ordinary shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) each and (ii) one Class B Preference Share having a par value of one rand (ZAR 1.-), to an amount of two hundred and one rand (ZAR 201.-) represented by two



hundred (200) ordinary shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) each and one Class B Preference Share having a par value of one rand (ZAR 1.-).

Second resolution

CSAF, Kingsfield and CSAG resolve to create and issue one hundred (100) new ordinary shares so as to raise the total number of ordinary shares from one hundred (100) to two hundred (200) shares with a par value of one rand (ZAR 1.-) each, having the rights and privileges as the existing shares.

Subscription and Payment

Thereupon, Credit Suisse Prime Capital (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.389 (CSPC), here represented by Me Audrey Jarreton, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on December 15, 2009, declares to subscribe to one hundred (100) newly issued ordinary shares, having a par value of one rand (ZAR 1.-) each and to fully pay up the newly issued ordinary shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred rand (ZAR 100.-).

Such contribution in cash has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Third resolution

CSAF, Kingsfield, CSPC and CSAG resolve to decrease the share capital of the Company in an amount of one hundred rand (ZAR 100.-) in order to bring its current amount of two hundred and one rand (ZAR 201.-) represented by two hundred (200) ordinary shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) each and one Class B Preference Share having a par value of one rand (ZAR 1.-) to an amount of one hundred and one rand (ZAR 101.-) represented by one hundred (100) ordinary shares having a par value of one rand (ZAR 1.-) each and one Class B Preference Share having a par value of one rand (ZAR 1.-).

Fourth resolution

CSAF, Kingsfield, CSPC and CSAG resolve to cancel one hundred (100) ordinary shares so as to bring the total number of ordinary shares from two hundred (200) to one hundred (100) with a par value of one rand (ZAR 1.-) each.

CSAF, Kingsfield, CSPC and CSAG resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the increase and decrease in the share capital, as follows:

Credit Suisse Prime Capital (Luxembourg) S.à r.l	100 ordinary shares
Credit Suisse AG	1 Class B Preference Share
	100 ordinary shares
Total	1 Class B Preference Share

Fifth resolution

CSPC and CSAG resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager or any employee of TMF Management Luxembourg S.A., acting individually and under its sole signature to proceed on behalf of the Company to the registration of the amendment in the share capital of the Company above.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxies signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

En l'an deux mille neuf, le vingt et unième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue:

Une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Springblack Finance (Proprietary) Limited, une société constituée sous les lois sud-africaines, ayant son siège social au 27 th Floor, 1 Thibault Square, Cape Town, 80001, Afrique du Sud, ayant la forme d'une société à responsabilité limitée pour les besoins luxembourgeois et la place de son



centre des intérêts principaux et son administration centrale au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre du Commerce et des Société de Lxuembourg, ayant un capital social de ZAR 101 et une réserve spéciale non distribuable de ZAR 150,000.- (la Société). La Société a transféré la place de son centre d'intérêts principaux et son administration centrale d'Afrique du Sud à Luxembourg par acte de Maître Paul Decker, précité, le 20 novembre 2009 (la Migration).

Le 20 novembre 2009, la Société a vendu la part sociale préférentielle B (la Part Sociale Préférentielle B) qu'elle détenait en séquestre à Credit Suisse AG, une société constituée sous les lois suisses, ayant son siège social au 8, Paradeplatz, 8001 Zurich, Suisse, inscrite sous le numéro CHF-020.3.923.549-1.

Depuis la Migration, les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés.

ONT COMPARU:

1. Credit Suisse Asset Finance Limited, une société constituée sous les lois des lles Cayman, inscrite en tant que société externe ("external company") en Afrique du Sud sous le numéro 2007/016608/10 (CSAF),

Détenant 74 parts sociales ordinaires de la Société;

Représentée par Me Audrey Jarreton, avocat, ayant pour adresse professionnelle 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Zurich le 17 décembre 2009;

2. Kingsfield Capital (Proprietary) Limited, une société constituée en Afrique du Sud, inscrite en Afrique du Sud sous le numéro 2000/002708/07 (Kingsfield).

Détenant 26 parts sociales ordinaires de la Société

Représentée par Me Audrey Jarreton, avocat, ayant pour adresse professionnelle 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Afrique du Sud le 11 décembre 2009;

3. Credit Suisse AG, une société constituée sous les lois suisses, ayant son siège social au 8, Paradeplatz, 8001 Zurich, Suisse, inscrite sous le numéro CHF-020.3.923.549-1 (CSAG),

Détenant 1 Part Sociale Préférentielle B,

Représentée par Me Audrey Jarreton, avocat, ayant pour adresse professionnelle 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Zurich le 17 décembre 2009.

Les dites procurations, après avoir été signées, ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que les cent une parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société sont présentes ou dûment représentées. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment informés de l'agenda avant la tenue de l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est partant régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur touts les points du présent ordre du jour:

- 1. augmentation du capital social de la Société par un montant de cents rand (ZAR 100.-) représenté par cents (100) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune, dans le but de porter le capital social actuel de la Société d'un montant de cent un rand (ZAR 101.-) représenté par cent (100) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-) chacune et une part sociale préférentielle B, ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-), à un montant de deux cent un rand (ZAR 201.-) représenté par deux cents (200) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-) chacune et une part sociale préférentielle B ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-).
- 2. création et émission de cents (100) nouvelles parts sociales ordinaires de façon à augmenter le nombre total de parts sociales ordinaires de cents (100) parts sociales ordinaires à deux cents (200) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires existantes;
- 3. souscription et paiement de l'augmentation de capital prévue au point 1 ci-dessus et affectation des nouvelles parts sociales ordinaires;
- 4. réduction du capital social de la Société d'un montant de cents rand (ZAR 100.-) dans le but de porter son capital social actuel de deux cent un rand (ZAR 201.-) représenté par deux cents (200) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-) chacune et une (1) part sociale préférentielle B ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-) à un montant de cent un rand (ZAR 101.-) représenté par cent (100) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-) chacune et une (1) part sociale préférentielle B ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-);
- 5. annulation de cents (100) parts sociales ordinaires dans le but de porter le nombre total de parts sociales ordinaires s'élevant à deux cents (200) à cent (100) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune;
- 6. modification du registres des associés de la Société dans le but de refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorisation donnée à tout gérant de la Société ou tout employé de TMF Management Luxembourg S.A., agissant individuellement et sous sa seule signature afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des changements ci-dessus; et
 - 7. divers.



Après délibération, l'Assemblée passa unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

CSAF, Kingsfield and CSAG décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cents rand (ZAR 100.-) représenté par cents (100) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune, dans le but de porter le capital social actuel de la Société d'un montant de cent un rand (ZAR 101.-) représenté par cents (100) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-) chacune et une part sociale préférentielle B, ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-), à un montant de deux cent un rand (ZAR 201.-) représenté par deux cents (200) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-) chacune et une part sociale préférentielle B ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-).

Seconde résolution

CSAF, Kingsfield and CSAG décident de créer et d'émettre cents (100) nouvelles parts sociales ordinaires de façon à augmenter le nombre total de parts sociales ordinaires de cents (100) parts sociales ordinaires à deux cents (200) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires existantes.

Souscription et Paiement

Ainsi, Credit Suisse Prime Finance (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.389 (CSPC), ici représentée par Me Audrey Jarreton, avocat, ayant pour adresse professionnelle 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 15 décembre 2009, déclare souscrire au cents (100) nouvelles parts sociales ordinaires nouvellement émises, ayant une valeur nominal de cent rand (ZAR 100.-) chacune et de payer entièrement les nouvelles parts sociales ordinaires par apport en numéraire d'un montant total de cents rand (ZAR 100.-), L'apport en numéraire a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Troisième résolution

CSAF, Kingsfield, CSAG et CSPC décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de cents rand (ZAR 100.-) dans le but de porter son capital social actuel de deux cent un rand (ZAR 201.-) représenté par deux cents (200) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-) chacune et une (1) part sociale préférentielle B ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-) à un montant de cent un rand (ZAR 101.-) représenté par cent (100) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-) chacune et une (1) part sociale préférentielle B ayant une valeur nominale de 1 rand (ZAR 1.-).

Quatrième résolution

CSAF, Kingsfield, CSAG et CSPC décident d'annuler cent (100) parts sociales ordinaires dans le but de porter le nombre total de parts sociales ordinaires s'élevant à deux cents (200) à cent (100) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un rand (ZAR 1.-) chacune.

CSAF, Kingsfield, CSAG et CSPC décident d'acter que l'actionnariat de la Société, suite à l'augmentation de capital et à la réduction de celui-ci, est le suivant:

Credit Suisse Prime Capital (Luxembourg) S.à r.l.	100 parts sociales ordinaires
Credit Suisse AG	1 part sociale préférentielle B
	100 parts sociales ordinaires
Total:	1 part sociale préférentielle B

Cinquième résolution

CSPC et CSAG décident de modifier le registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorisation donnée à tout gérant de la Société ou tout employé de TMF Management Luxembourg S.A., agissant individuellement et sous sa seule signature afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des changements ci-dessus.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.



Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. JARRETON, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56280. Reçu \in 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010016357/244.

(100010535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Jones Lang LaSalle Luxembourg Star S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 105.309.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018771/11.

(100013177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Jones Lang LaSalle Laser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 111.818.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018770/11.

(100013180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Jones Lang LaSalle Group Finance Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 94.061.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018769/11.

(100013181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Cube Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.404.

In the year two thousand and nine, on the seventh day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cube Energy S.C.A. (hereafter referred to as the "Company"), a société en commandite par actions, having its registered office in Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 138.404, incorporated under the name of "Cube Two S.C.A." by a deed of the undersigned notary, on the 16 April 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1365 of 4 June 2008. The Articles of Incorporation of the Company were lastly amended by a deed of the undersigned notary on 6 October 2009, published in the Mémorial of 30 October 2009.



The meeting was opened at 6.15 p.m. with Manuèle Biancarelli, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Solange Wolter-Schieres, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

To amend the third paragraph of article 16 of the Company's articles of incorporation (the "Articles") to read as follows:

"The Management Share shall be entitled to receive a preferential dividend equal to 20% of the Global Performance (taking into account any preferential dividend received by the Manager as holder of the management shares issued by the other Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries) above the Hurdle Rate compounded annually without any catch-up provision, where (i) the "Global Performance" shall mean the total return performance of the Company, CUBE INFRASTRUCTURE and its other Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries calculated in accordance with the terms of the offering memorandum of CUBE INFRASTRUCTURE and (ii) the "Hurdle Rate" shall mean a preferred return of 6% on the amounts invested in the Company by CUBE INFRASTRUCTURE (attributable directly or indirectly to the capital contributions of the class B-1 or B-2 shareholders of CUBE INFRASTRUCTURE) and a preferred return of 7% on the amounts invested in the Company by CUBE INFRASTRUCTURE (attributable directly or indirectly to the capital contributions of the class B-2 premium shareholders of CUBE INFRASTRUCTURE)."

II. That all the shares in issue in the Company being present or represented, and all the shareholders having declared that they had prior knowledge of the agenda, no convening notice was required for this meeting.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That in accordance with article 17 of the Articles, Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A. being the holder of the management share of the Company hereby specifically consents, in said capacity as Manager of the Company, to the proposed amendments to the Articles as referred to in the above Agenda.

As a result of the foregoing, the present extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolution:

Single resolution

The shareholders resolved to amend the third paragraph of article 16 of the Articles so as to read as follows:

"The Management Share shall be entitled to receive a preferential dividend equal to 20% of the Global Performance (taking into account any preferential dividend received by the Manager as holder of the management shares issued by the other Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries) above the Hurdle Rate compounded annually without any catch-up provision, where (i) the "Global Performance" shall mean the total return performance of the Company, CUBE INFRASTRUCTURE and its other Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries calculated in accordance with the terms of the offering memorandum of CUBE INFRASTRUCTURE and (ii) the "Hurdle Rate" shall mean a preferred return of 6% on the amounts invested in the Company by CUBE INFRASTRUCTURE (attributable directly or indirectly to the capital contributions of the class B-1 or B-2 shareholders of CUBE INFRASTRUCTURE) and a preferred return of 7% on the amounts invested in the Company by CUBE INFRASTRUCTURE (attributable directly or indirectly to the capital contributions of the class B-2 premium shareholders of CUBE INFRASTRUCTURE)."

There being no further business on the agenda, the meeting has thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le septième jour e décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.



S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Cube Energy S.C.A. (ci-après la "Société"), une société en commandite par actions, ayant son siège social à Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.404, constituée sous le nom "Cube Two S.C.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1365 du 4 juin 2008. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 octobre 2009, publié au Mémorial du 30 octobre 2009.

L'assemblée est ouverte à 18.15 heures sous la présidence de Manuèle Biancarelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modifier le troisième paragraphe de l'article 16 des Statuts afin de lire comme suit:

"L'Action de Direction sera en droit de recevoir un dividende préférentiel égal à 20% de la Performance Globale (en prenant en compte tout dividende préférentiel reçu par le Gérant en sa qualité de détenteur des actions de direction émises par les autres Filiales Luxembourgeoises Détenues à 100%) au-dessus du Hurdle Rate, calculée annuellement sans clause de catch-up, où (i) la "Performance Globale" signifie le rendement total de la performance de la Société, de CUBE INFRASTRUCTURE et ses autres Filiales Luxembourgeoises Détenues à 100% calculé en accord avec les termes du document de vente de CUBE INFRASTRUCTURE et (ii) "Hurdle Rate" signifie un taux de rendement préférentiel de 6% sur les montants investis dans la Société par CUBE INFRASTRUCTURE (attribuables directement ou indirectement aux apports en capital des actionnaires de catégories B-1 ou B-2 de CUBE INFRASTRUCTURE (attribuables directement ou indirectement aux apports en capital des actionnaires de catégorie B-2 premium de CUBE INFRASTRUCTURE)."

- II.- Que toutes les actions de la Société étant présentes ou représentées, et que tous les actionnaires ayant déclaré qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'était requise pour cette assemblée.
- III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. Que conformément à l'article 17 des Statuts, Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A. étant le détenteur de l'action de direction de la Société consent ici spécifiquement, en sa capacité de Gérant de la Société, aux propositions de modification des Statuts telles que décrites dans l'Ordre du jour ci-dessus.

En conséquence, la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les actionnaires ont décidé de modifier le troisième paragraphe de l'article 16 des Statuts afin de lire comme suit:

"L'Action de Direction sera en droit de recevoir un dividende préférentiel égal à 20% de la Performance Globale (en prenant en compte tout dividende préférentiel reçu par le Gérant en sa qualité de détenteur des actions de direction émises par les autres Filiales Luxembourgeoises Détenues à 100%) au-dessus du Hurdle Rate, calculée annuellement sans clause de catch-up, où (i) la "Performance Globale" signifie le rendement total de la performance de la Société, de CUBE INFRASTRUCTURE et ses autres Filiales Luxembourgeoises Détenues à 100% calculé en accord avec les termes du document de vente de CUBE INFRASTRUCTURE et (ii) "Hurdle Rate" signifie un taux de rendement préférentiel de 6% sur les montants investis dans la Société par CUBE INFRASTRUCTURE (attribuables directement ou indirectement aux apports en capital des actionnaires de catégories B-1 ou B-2 de CUBE INFRASTRUCTURE (attribuables directement ou indirectement aux apports en capital des actionnaires de catégorie B-2 premium de CUBE INFRASTRUCTURE)."

Constatant qu'il n'y a pas d'affaire supplémentaire à l'ordre du jour, l'assemblée fut de ce fait clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.



Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER, A. BRAQUET, M. BIANCARELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54974. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010016460/134.

(100010263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Jones Lang LaSalle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 88.697.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018768/11.

(100013183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Oskar Rakso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.263.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an Extraordinary General Meeting of the participants of OSKAR RAKSO S.à R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 110.263, incorporated by a deed of the notary Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, dated August 9, 2005 published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations, number 1406 of December 17, 2005. The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the notary Paul FRIEDERS, notary prenamed, dated June 7, 2007 and published in the Mémorial C on October 26, 2007 under number 2425 (the "Company").

The meeting is presided by Me Christine Marc, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Me Nicolas Ronzel, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Frédéric Lemoine, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The only point on the agenda of the meeting is the following:
- Decision to modify and completely restate "Title IV. General Meeting of Participants" of the articles of association of the Company by splitting Article 11 into Article 11.1 and Article 11.2.
- II. The participants present or represented, the proxies of the participants represented and the number of their parts are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the participants present, the proxy-holders representing the participants, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented participants after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall remain affixed in the same manner to these minutes.

- III. It appears from the attendance list that all one hundred and sixty thousand nine hundred and twenty-one (160,921) parts, representing the whole share capital of four million twenty-three thousand twenty-five Euro (EUR 4,023,025.-) of the Company are represented at the present extraordinary general meeting.
- IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the participants have been informed before the meeting.
- V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolution which was taken unanimously:



Sole resolution

The general meeting unanimously decides to modify and restate "Title IV. - General Meeting of Participants" of the articles of the Company as follows:

"Title IV. - General meeting of participants / Advisory committee

Art. 11.

11.1 General Meeting of Participants

The sole participant, or participants shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager or in case of plurality of managers the board of managers, shall be taken by the sole participant or participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

11.2 Advisory Committee

The board of managers, in carrying out its management functions at its sole discretion, may, from time to time, avail of the advice of an advisory committee of the Company (hereinafter the "Advisory Committee").

The Advisory Committee shall be created, and members thereof appointed and revoked by the sole participant, or participants in the Company.

The Advisory Committee shall be composed of a number of members, either natural persons or legal entities, ranging from three (3) to seven (7). The sole participant, or participants in the Company as the case may be, will appoint all of the members of the Advisory Committee by simple majority vote.

The board of managers may, at its sole discretion, revert to the Advisory Committee, as required from time to time, to advise, inter alia, upon the following:

- a) The strategic direction and focus of direct or indirect subsidiaries of the Company;
- b) The evaluation of the performance of the direct or indirect subsidiaries of the Company;
- c) The review of the audited financial reports of the direct or indirect subsidiaries of the Company;
- d) The approval of requests from the management of the direct or indirect subsidiaries of the Company relating to their relevant rules of procedure;
 - e) The engagement and dismissal of managers of the direct and indirect subsidiaries of the Company; and
- f) Any other matters in relation to the above and as deemed necessary by the board of managers of the Company from time to time.

Any and all advice provided by the Advisory Committee to the board of managers from time to time, be it either in oral or written format, be it at the request of the board of managers or not, will not be binding on the board of managers of the Company, which will remain free to follow this advice or not at the sole discretion of the board of managers of the Company.

The members of the Advisory Committee will establish rules of procedure and shall appoint a chairman of the Advisory Committee. Such decisions do not need to be approved by the board of managers or by the participant(s) of the Company.

The Advisory Committee will meet at the request of the board of managers of the Company on a regular basis (between three and six times per year) and as required by the board of managers of the Company from time to time to carry out its advisory duties as described in this Article 11.2. To provide its advise to the board of managers in an duly manner, the Advisory Committee should meet, as applicable, with the board of managers of the Company and with the management of the direct or indirect subsidiaries.

Should any of the members of the Advisory Committee cease in his/her office, for any reason whatsoever, this member shall be replaced by a member designated in compliance with this Article.

The members of the Advisory Committee shall perform their advisory duties as indicated herein and shall be entitled to receive remuneration for their activity as resolved upon by the participant(s) of the Company."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-)



There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de OSKAR RAKSO S.à R.L., une société à responsabilité limitée, avec son siège social situé 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 110.263, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg du 9 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1406 du 17 décembre 2005. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire Paul FRIEDERS, notaire prénommé, en date du 7 juin 2007, publié au Mémorial C le 26 octobre 2007 sous le numéro 2425 (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Me Christine Marc, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Me Nicolas Ronzel, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Frédéric Lemoine, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire soussigné d'acter que:

- I.- Le seul point à l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- Décision de modifier et de reformuler complètement le "Titre IV.- Assemblée Générale des Associés" des statuts de la Société en divisant l'Article 11 en Article 11.1 et Article 11.2.
- II.- Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre des parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence ayant été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres de la présente assemblée et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations données par les participants représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres de l'assemblée et le notaire soussigné, doivent rester apposées de la même manière à ce présent acte.

- III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que l'intégralité des cent soixante mille neuf cent vingt-et-une (160.921) parts sociales représentant l'entier capital social de quatre millions vingt-trois mille vingt-cinq Euros (EUR 4.023.025,-) de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV.- Que l'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les associés ont été informés avant l'assemblée.
- V.- Après ce qui a été énoncé par le Président et reconnu par les membres de l'assemblée, l'assemblée a procédé à l'ordre du jour. L'assemblée ayant examiné l'ordre du jour, le Président a présenté au vote des membres de la séance la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier et de reformuler complètement le "Titre IV.- Assemblée Générale des Associés" des statuts de la Société en comme ceci:

"Titre IV. - Assemblée générale des associés / Comité consultatif

Art. 11.

11.1 Assemblée générale des associés

L'associé unique ou les associés exerceront tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance sont prises par l'associé unique ou par les associés. Les décisions de l'associé unique sont écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.



L'assemblée générale des associés aura lieu au Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

11.2 Comité consultatif

Le conseil de gérance, en exerçant ses fonctions de gestion à sa seule discrétion, pourra bénéficier, de temps à autre, de l'avis d'un comité consultatif (ci-après le "Comité Consultatif").

Le Comité Consultatif sera créé, et les membres de celui-ci pourront être nommés et révoqués par l'associé unique ou les associés de la Société.

Le Comité Consultatif est composé d'un certain nombre de membres, soit des personnes physiques ou morales, allant de trois (3) à sept (7). L'associé unique ou les associés de la Société selon le cas pourront nommer tous les membres du Comité Consultatif par vote à la majorité simple.

Le conseil de gérance pourra, à sa seule discrétion, consulter le Comité Consultatif selon que de besoin afin de le conseiller notamment sur les points suivants:

- a) L'orientation stratégique et la concentration des filiales directes ou indirectes de la Société;
- b) L'évaluation de la performance des filiales directes ou indirectes de la Société;
- c) L'examen des rapports financiers audités des filiales directes ou indirectes de la Société;
- d) L'approbation des demandes de la gérance des filiales directes ou indirectes de la Société relatives à leurs dispositions correspondantes du règlement intérieur;
 - e) L'engagement et le licenciement des gérants des filiales directes et indirectes de la Société; et
- f) Toute autre question en rapport avec ce qui précède et dans la mesure jugée nécessaire par le conseil de gérance de la Société de temps à autre.

Tous les conseils fournis par le Comité Consultatif au conseil de gérance de temps à autre, que ce soit oralement ou par écrit, que ce soit à la demande du conseil de gérance ou non, ne sera pas contraignant pour le conseil de gérance de la Société, qui restera libre de suivre cet avis ou non, à sa seule discrétion.

Les membres du Comité Consultatif vont établir des règles de procédure et désigner un président du Comité Consultatif. Ces décisions n'ont pas besoin d'être approuvées par le conseil de gérance ou par le(s) associé(s) de la Société.

Le Comité Consultatif se réunit à la demande du conseil de gérance de la Société sur une base régulière (entre trois et six fois par an) et comme l'exige le conseil de gérance de la Société, de temps à autre pour s'acquitter de son devoir de conseil tel que décrit dans cet Article 11.2. Pour dûment fournir ses conseils au conseil de gérance, le Comité Consultatif devrait se réunir, le cas échéant, avec le conseil de gérance de la Société et avec la gérance des filiales directes ou indirectes.

Si l'un des membres du Comité Consultatif devait cesser son office pour quelque raison que ce soit, ce membre devra être remplacé par un membre désigné en conformité avec le présent article.

Les membres du Comité Consultatif exercent leur devoir de conseil comme indiqué ci-dessus et sont en droit de recevoir une rémunération pour leurs activités, comme décidé par le(s) associé(s) de la Société."

Evaluation des frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera fois.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marc, Ronzel, Lemoine, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16135. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010016358/197.

(100010618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.



EZ Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 127.240.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010018767/10.

(100013198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Electricité E.M.G. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R.C.S. Luxembourg B 36.423.

Le bilan au 31.12.08 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2667 Luxembourg, le 25 décembre 2009.

Monsieur Bini Laurent.

Référence de publication: 2010018849/10.

(100013498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.006,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde. R.C.S. Luxembourg B 145.704.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Koch Nevis IV LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Province of Nevis, Canada, having its registered office at Morning Star Holding Ltd, Main Street, POB 556 Charlestown, Nevis, Canada, and registered with the Registrar of Corporations of the Province of Nevis (Canada) under number L8845,

Koch Fertilizer Marketing GmbH, a limited liability company ('Gesellschaft mit beschränkter Haftung') established and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 8, Baarestrasse, CH-6300 Zoug, Switzerland, and registered with the Zoug Register of Corporations under number CH-170.4.008.805-5,

here represented by Miss Lucie Audigane, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) proxies established on December 22, 2009.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing persons are the sole shareholders of the private limited liability company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.704, established pursuant to a deed of the undersigned notary, of March 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 904 of April 29, 2009 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of September 24, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2164 of November 5, 2009.
- II. The Company's share capital is set at forty thousand and four United States Dollars (USD 40,004.-) represented by forty thousand and four (40,004) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.
- III. The shareholders resolved to increase the share capital by two United States Dollars (USD 2.-) to raise it from its present amount of forty thousand and four United States Dollars (USD 40,004.-) to forty thousand and six United States Dollars (USD 40,006.-) by creation and issue of two (2) new shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.
- IV. The shareholders resolved to accept the subscription for the two (2) new shares by KF Investment Financing, Ltd., an exempted limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Stuarts Corporate Services Ltd. P.O. Box 2510 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Companies Register under number ST-186826.



Subscription - Payment

Thereupon intervened KF Investment Financing, Ltd., prenamed, here represented by Miss Lucie Audigane, prenamed, by virtue of a proxy established on December 22, 2009, who declares to subscribe the two (2) new shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, for an aggregate amount of two United States Dollars (USD 2.-), together with a total share premium of forty-four million nine thousand five hundred thirty-seven United States Dollars and fifty-nine Cents (USD 44,009,537.59), by contribution in kind consisting of a receivable in the amount of forty-four million nine thousand five hundred thirty-nine United States Dollars and fifty-nine Cents (USD 44,009,539.59) held by KF Investment Financing, Ltd., prenamed, towards Koch KIG Luxembourg S.à r.l., US Branch, located at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, and being the US branch of Koch KIG Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.585, which receivable is incontestable, payable and due,

(hereafter referred to as the "Receivable").

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated December 22, 2009 of KF Investment Financing, Ltd., prenamed, certified 'true and correct' by its managers;
- a contribution declaration of KF Investment Financing, Ltd., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution

KF Investment Financing, Ltd., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been assigned and no legal or natural person other than KF Investment Financing, Ltd., prenamed, is entitled to receive payment of the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of Company's managers

The report of the managers of the Company, of December 22, 2009, annexed to the present deed, attests that Mr. Mark A. Soucie, authorized manager of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall read as follows:

" Art. 6. First paragraph. The share capital is fixed at forty thousand and six United States Dollars (USD 40,006.-) represented by forty thousand and six (40,006) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand Euro ($\le 7,000. -$).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:



Koch Nevis IV LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit de la Province de Nevis, Canada, ayant son siège social au Morning Star Holding Ltd, Main Street, POB 556 Charlestown, Nevis, Canada, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Province de Nevis (Canada) sous le numéro L8845,

Koch Fertilizer Marketing GmbH, une société à responsabilité limitée ('Gesellschaft mit beschränkter Haftung') constituée et existant selon le droit Suisse, ayant son siège social au 8, Baarestrasse, CH-6300 Zoug, Suisse, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Zoug (Suisse) sous le numéro CH-170.4.008.805-5,

ici représentées par Melle Lucie Audigane, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux (2) procurations données le 22 décembre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), avec siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.704, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 904 du 29 avril 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2164 du 5 novembre 2009.

II. Le capital social de cette Société est fixé à quarante mille et quatre Dollars Américains (USD 40.004,-), représenté par quarante mille et quatre (40.004) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux Dollars Américains (USD 2,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille et quatre Dollars Américains (USD 40.004,-) à quarante mille et six Dollars Américains (USD 40.006,-) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

IV. Les associés décident d'accepter la souscription aux deux (2) nouvelles parts sociales de KF Investment Financing, Ltd., une exempted limited company établie et existant sous les lois des lles Cayman, avec siège à Stuarts Corporate Services Ltd. P.O. Box 2510 George Town, Grand Cayman, lles Cayman et inscrit auprès du Registre des Sociétés des lles Cayman sous le numéro ST-186826.

Souscription - Libération

Sur ce intervint KF Investment Financing, Ltd., prénommée, dûment représentée par Melle Lucie Audigane, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2009, qui déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale unitaire de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, pour un montant total de deux Dollars Américains (USD 2,-), ensemble avec une prime d'émission totale de quarante-quatre millions neuf mille cinq cent trente-sept Dollars Américains et cinquante-neuf Cents (USD 44.009.537,59), par apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de quarante-quatre millions neuf mille cinq cent trente-neuf Dollars Américains et cinquante-neuf Cents (USD 44.009.539,59) détenue par KF Investment Financing, Ltd., précitée, à rencontre de Koch KIG Luxembourg S.à r.l., US Branch, située au c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, succursale de Koch KIG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.585,

(ci-après dénommée la "Créance").

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 22 décembre 2009 de KF Investment Financing, Ltd., prénommée, certifié "sincère et véritable" par son General Partner,
- une déclaration d'apport de KF Investment Financing, Ltd., prénommée, certifiant qu'il est propriétaire sans restrictions de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

KF Investment Financing, Ltd., prénommée, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restrictions de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que KF Investment Financing, Ltd., prénommée, n'a le droit d'acquérir la Créance;



- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance, aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants

Le rapport des gérants de la Société du 22 décembre 2009, annexé aux présentes, atteste que Monsieur Mark A. Soucie, gérant, autorisé par la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

- V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour adopter la teneur suivante:
- " **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante mille et six Dollars Américains (USD 40.006,-) représenté par quarante mille et six (40.006) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro (€ 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des même personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Audigane, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16195. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010016402/174.

(100010911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Adurion Real Estate Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.807.

Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am Dezember 2, 2009

Verwaltungsrat

Die Hauptversammlung hat beschlossen, die Mandate aller Mitglieder des Verwaltungsrats mit sofortiger Wirkung zu erneuern.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2013.

Der Verwaltungsrat setzt sich zusammen wie folgt:

- Herr Peter MATHIS, Gesellschaftsverwalter, geboren in Wolfenschiessen, (Schweiz), am 17. Januar 1953, wohnhaft in CH-8400 Winterthur, Sonnenbergstraße, 39, (Schweiz).
- Herrn Patrick TEROERDE, Gesellschaftsverwalter, geboren in Düsseldorf, (Bundesrepublik Deutschland), am 12. Juli 1974, wohnhaft in London SW73BJ, South Kensington, 32 Evelyn Gardens, flat 2, (Vereinigtes Königreich von Großbritannien und Nordirland),
- Herr Nico HANSEN, Gesellschaftsverwalter, geboren in Differdingen, (Großherzogtum Luxemburg), am 31. März 1969, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur;
- Frau Sophie BATARDY, Angestellte, geboren in Lille, (Frankreich), am 22. Januar 1963, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.

Luxembourg, den 14. Dezember 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010017027/23.

(100011573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.



AS Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.833.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 13 janvier 2010,

I. a pris note que le mandat de Monsieur Martin VOGEL en tant qu'administrateur a pris fin en date du 31 décembre 2009;

II. a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Andrew HANGES;

III. a décidé de renouveler les mandats des Messieurs

Freddy BRAUSCH

Etude Linklaters Loesch, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

Andrew HANGES

GAM London Limited, 12 St. Jame's Place, GB-LONDON SW 1A 1 NX

Martin JUFER

Bank Julius Baer & Co. Ltd, Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH

Jean-Michel LOEHR

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011;

III. a également décidé de renouveler le mandat de

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1471 LUXEMBOURG

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour AS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010017035/32.

(100011593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Hammer Logistik A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 65.968.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 26. Juni 2009

Die ordentliche Generalversammlung beschließt u.a.

- das Mandat des Wirtschaftsprüfers, Herrn Alain KOHNEN, Betriebsrevisor, 61, Gruuss-Strooss, in L-9991 Weiswampach, um ein Jahr zu verlängern. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung bein Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 15. Januar 2010.

Für HAMMER LOGISTIK A.G.

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2010017590/20.

(100012238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck